

# Assemblée Générale du 9 Mars 2022

# Salle BERTHOIRE à PIGNANS

Rapporteur : Mme RAVINAL Danièle

**INTRODUCTION** 

Conformément à l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un

débat d'orientation budgétaire est obligatoire, dans les deux mois précédant l'examen du

budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel, le débat d'orientation budgétaire (DOB)

représente une étape essentielle de la procédure budgétaire qui permet de rendre compte de la gestion, participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des

assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la

situation financière préalablement au vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août

2015, a modifié les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais

d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants ou les EPCI de + de 10 000 habitants

comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation doit

comporter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la gestion de la dette

et les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de

financement (1).

Il comporte également une présentation de la structure et des effectifs et précise l'évolution

prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en

nature et du temps de travail.

Il donne lieu à un vote.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit

être accessible de manière dématérialisée, site internet de la collectivité, dans un délai d'un

mois après son adoption (décret 2016-841 du 23 juin 2016).

(1): nouvelle obligation depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Accusé de réception en préfecture 083-258301126-20220309-2022\_AG0903-BF Date de réception préfecture : 10/03/2022

2

## I. <u>L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE</u>

#### A) MACRO ÉCONOMIE

#### CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID19 au premier trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021.

L'arrivée des vaccins et l'expérience acquise ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique.

Cependant des vagues successives de contamination se sont ajoutées à d'autres obstacles venus ralentir la vigueur de la reprise (Hausse des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation, pénurie de biens intermédiaires dont les semi-conducteurs, désorganisation des chaînes logistiques...) laissant envisager un ralentissement de la croissance en 2022.

Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale.

#### CONTEXTE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux Etats Unis.

Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement et de la hausse de la couverture vaccinale.

L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants.

Les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes au cours des 3 trois premiers trimestres.

La BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois.

#### **FRANCE**

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance.

La levée progressive des restrictions sanitaires à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Le PIB a progressé de 3% T/T au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 (contre 1,3% T/T au 2<sup>ème</sup> trimestre).

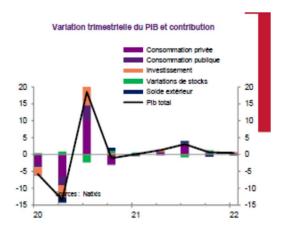
Accusé de réception en préfecture

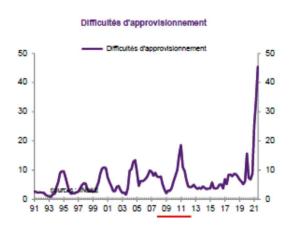
Accusé de réception en préfecture 083-258301126-20220309-2022\_AG0903-BF Date de réception préfecture : 10/03/2022

3

Néanmoins, face à la menace de la 5<sup>ème</sup> vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril.

Les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé du prix de l'énergie, les risques de ruptures d'approvisionnement rendent les projections d'inflation incertaines.





Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé.

438 000 emplois ont été créés, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau prépandémique dès juin 2021. Cette amélioration s'accompagne cependant du retour des difficultés en terme de recrutement.

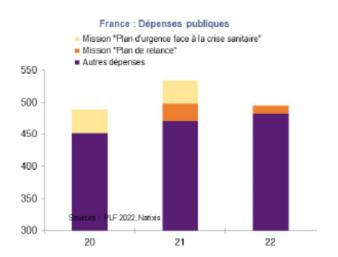
Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie (fonds de solidarité, prise en charge chômage partiel, prêts garantis...) ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises.

Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, et notamment en hébergement-restauration, la consommation des ménages a progressé.

La viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique).







#### Le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 Octobre 2021

Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre et mieux produire en France à l'horizon 2030

France 2030	: Objectifs	
Energie	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets. Devenir le leader de l'hydrogène vert. Décarboner notre industrie.	8 milliards
"Transports du futur"	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides. Produire le premier avion bas-carbone.	4 milliards
Alimentation	Investir dans une alimentation saine, durable et tracable.	2 milliards
Santé	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.	3 milliards
Culture	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.	
Espace et fonds marins	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale. Investir dans le champ des fonds marins.	2 milliards

# LES PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LE SECTEUR PUBLIC LOCAL CONTENUES DANS LA LOI DE FINANCES INITIALE (LFI) POUR 2022 PUBLIÉE AU JOURNAL OFFICIEL DU 31 DÉCEMBRE 2021

Pas de lois de finances lourdes de conséquences pour les collectivités (suppression de la taxe d'habitation, réforme des impôts de production ....), mais des ajustements sur les réformes fiscales marquant la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

Dans la LFI 2022, on constate une augmentation des transferts financiers de l'Etat aux collectivités,

Stabilité de la DGF

Hausse des dotations de soutien à l'investissement local

Réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité

Hausse de la péréquation verticale qui représente 230 millions d'euros en 2022

#### B) LE SYNDICAT ET LE GROUPEMENT DE COMMANDES

1. Le point sur les années 2021 et 2022

#### L'année 2021 : les procédures de fournitures diverses (Hors alimentaire)

Dans le cadre du contexte compliqué de la crise sanitaire, la phase des études préliminaires qui démarre par le sourcing a été réalisée, auprès des entreprises (une quinzaine environ) en présentiel ou en visio dans un premier temps.

Dans un second temps, la récupération des données statistiques des achats réalisés par les adhérents en 2020 a été effectuée auprès des entreprises.

La redéfinition de certains articles s'est avérée nécessaire pour tenir compte des modifications règlementaires notamment l'Anti Gaspillage Economie Circulaire (AGEC) du 9 mars 2021 ou la loi LABBE 2 qui concerne plus particulièrement les produits des espaces verts.

Les cahiers de recensement actualisés et personnalisés avec les achats réalisés en montants mais également en quantités ont été adressés aux collectivités.

Le retour des recensements par les collectivités a connu du retard (en raison des perturbations liées à la crise) et les marchés ont fait l'objet de publications en plusieurs étapes.

Les documents contractuels ont été modifiés, le BPU et le DQE ont été remplacés par le DENC (Détail Estimatif Non Contractuel).

Les conditions sanitaires ont empêché la tenue de la séance d'échantillons.

23 fournisseurs (dont la moitié de nouveaux) ont répondu aux appels d'offres sur les 5 procédures (environ 50 lots), ce qui a demandé l'analyse de milliers de fichiers techniques.

- 2 Commissions d'Appels d'Offres ont eu lieu le 17 Novembre et le 9 Décembre 2021 pour attribuer les marchés :
- Le lot (VB03) Vaisselle Biodégradable a été déclaré infructueux
- Les lots (L01 Livres scolaires) et H02 (Habillement professionnel Services Techniques) ont été déclarés sans suite.

Les fournisseurs retenus se trouvent page 9 et 10 du présent document.

Les marchés attribués feront l'objet de réunions de déploiement dont la première est prévue le 2 Mars 2022 à LA VALETTE.

Ces réunions mettront en présence les fournisseurs attributaires, les responsables d'achats des collectivités adhérentes et les élus.

#### L'année 2022 : La procédure alimentaire et les lots sans suite de 2021

Les lots sans suite feront l'objet d'une publication en Février et d'une attribution en Mars 2022.

Concernant les marchés alimentaires, le sourcing a débuté et une quinzaine de fabricants ont été reçus. Une attention particulière est apportée aux produits EGALIM, partie Bio et développement durable (Bio Label rouge AOP/AOC/IGP/STG Reconstruction de la concernant les marchés alimentaires, le sourcing a débuté et une quinzaine de fabricants ont été reçus. Une attention particulière est apportée aux produits EGALIM, partie Bio et développement durable (Bio Reconstruction de la concernant les marchés alimentaires, le sourcing a débuté et une quinzaine de fabricants ont été reçus.

ECOLABEL Pêche durable Produits fermiers, de la ferme, produits à la ferme, Produits acquis en prenant compte du coût des externalités environnementales, LOGO RUP Certification environnementale de niveau 2 et 3 HVE).

Les distributeurs seront reçus ultérieurement.

Les cahiers de recensement de besoins sont en cours de préparation avec la récupération des données des adhérents, les documents qui seront mis à disposition comporteront les consommations ventilées avec les critères EGALIM.

Il sera procédé à un ré-allotissement de certains lots.

Les cahiers de recensement de besoins seront expédiés vers la fin Avril aux collectivités pour un retour fin Mai 2022.

La procédure intitulée Fournitures de denrées alimentaires conventionnelles et biologiques comportera une cinquantaine de lots.

# Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers Répartition géographique des opérateurs économiques exécutant les prestations (ALIMENTAIRE)

## DENRÉES ALIMENTAIRES CONVENTIONNELLES ET BIOLOGIQUES 2021/2022

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES EXÉCUTANT LES PRESTATIONS

DES OF ENATEONS ECONOMIQUES EXECUTANT LES FRESTATIONS					
FOURNISSEURS	SITUATION GÉOGRAPHIQUE	PRÉVISIONNEL en € TTC			
Pâtes LANZA	SOLLIES PONT (83)	28 255 €			
PRO A PRO DISTRIBUTION	MONTAUBAN (82)	762 804 €			
Laboratoires RIVADIS	LOUZY (79)	14 858 €			
POMONA Terre Azur	LA FARLEDE (83)	324 243 €			
L'EURASIENNE	SOLLIES PONT (83)	22 815 €			
MIDI VIANDES	LA CRAU (83)	333 386 €			
RAMPAL	CUERS (83)	78 739 €			
MAGRANER	LA FARLEDE (83)	35 552 €			
Société Distribution Agricole SDA	ANGERS (49)	10 325 €			
SYSCO France	BEZIERS (34)	483 027 €			
POMONA PASSION FROID	AIX EN PROVENCE (13)	518 242 €			
MANGER BIO/BIOCOOP	BARCILLONNETTE (05)	37 936 €			
POMONA PASSION FROID	AIX EN PROVENCE (13)	169 727 €			
MIDI VIANDES BIO	LA CRAU (83)	14 457 €			
NATURDIS BIO	GRASSE (06)	10 236 €			
Laboratoires RIVADIS BIO	LOUZY (79)	749 €			
MANGER BIO PROVENCE BIO	BARCILLONNETTE (05)	40 828 €			
BIOFINESSE BIO	TOULOUSE (31)	14 168 €			
POMONA Terre Azur BIO	LA FARLEDE (83)	58 745 €			
TOTAL TTC DES ENGAC POUR 2020	2 959 092 €				
Fournisseurs VAROIS	896 192 €	•→ 30,29%			
Fournisseurs <b>REGIONAUX</b>	776 969 €	<b>→</b> 26,26%			
Fournisseurs NATIONAUX	1 285 931 €	<b>→</b> 43,45%			

Total des engagements TTC minimum par Accusé de réception en préfecture 083-258301126-20220309-2022 AG0903-BF

# Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers Marchés 2022/2023 (HORS ALIMENTAIRE)

	FOURNISSEUR			
FAMILLE DE PRODUITS	ATTRIBUTAIRE	MONT	ANTS MINI ENGAGÉ TTC	
	5S Groupe ADELYA		272 345 €	
Fournitures pour l'Entretien,	ORRU Groupe HEDIS	87 073 €		
le Nettoyage et l'Hygiène	Laboratoires RIVADIS		68 551 €	
	SANOGIA		21 341 €	
MONTANT TOTAL E	NGAGÉ TTC		449 310 €	
Fournitures d'Habillement, Articles chaussants, Accessoires et	CAROLE B		49 332 €	
équipements professionnels des personnels de collectivité	GK PROFESSIONAL	77 616 €		
MONTANT TOTAL E	NGAGÉ TTC		126 948 €	
Fournitures de Librairie,	CHARLEMAGNE Professionnel	633 180 €		
Papeterie et Scolaires	TG INFORMATIQUE		18 958 €	
MONTANT TOTAL E	NGAGÉ TTC		652 138 €	
Fournitures de matériel et	COMPTOIR DE BRETA	AGNE 13 805 €		
Equipements pour les Restaurants scolaires à caractère	MONGIN JAUFFRI	T	20 580 €	
social	SAÔNOISE DE MOBI	LIER 5 420 €		
MONTANT TOTAL ENGAGÉ TTC			39 805 €	
	SAR		22 860 €	
	CAPCOULEURS		98 030 €	
	LACROIX CITY		66 720 €	
	CGE DISTRIBUTION	V	168 173 €	
Fournitures de Matériaux et	RACINE SAP		88 764 €	
Matériels spécifiques aux	BERGON		23 064 €	
Services Techniques	FOUSSIER		28 397 €	
	WÜRTH		15 264 €	
	AU FORUM DU BATIM	IENT	10 884 €	
BFSA BALITRAND			51 420 €	
LEGALLAIS SAS			18 960 €	
MONTANT TOTAL ENGAGÉ TTC			592 536 €	
TOTAL TOUTES PROCÉDURES			1 860 737 €	
1			Accusé de réception en préfecture	

# Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers Répartition géographique des opérateurs économiques exécutant les prestations (HORS ALIMENTAIRE)

Fournisseurs attributaires	Etablissements exécutant les prestations	Montants mini des engagements TTC	
ODDU	-		
ORRU	LA GARDE (83)	87 073 €	
Laboratoires RIVADIS	LOUZY (79)	68 551 €	
5S Groupe ADELYA	AUBAGNE (13)	272 345 €	
SANOGIA	SIGNES (83)	21 341 €	
CHARLEMAGNE Professionnel	LA VALETTE DU VAR (83)	633 180 €	
TG INFORMATIQUE	MARSEILLE (13)	18 958 €	
CAROLE B	TOULON (83)	49 332 €	
GK PROFESSIONNAL	SAINT MAXIMIN (60)	77 616 €	
COMPTOIR DE BRETAGNE	PACE (35)	13 805 €	
MONGIN JAUFFRET	MARSEILLE (13)	20 580 €	
LA SAÔNOISE DE MOBILIER DELAGRAVE	MARNE LA VALLEE (77)	5 420 €	
SAR	NANTERRE (92)	22 860 €	
CAPCOULEURS	LA SEYNE SUR MER (83)	98 030 €	
LACROIX CITY	SAINT HERBLAIN (44)	66 720 €	
CGE DISTRIBUTION	LA GARDE (83)	168 173 €	
RACINE SAP	BRIGNOLES (83)	88 764 €	
BERGON	LE MUY (83)	23 064 €	
FOUSSIER	ALLONNES (72)	28 397 €	
WURTH	ERSTEIN (67)	15 264 €	
AU FORUM DU BATIMENT	LA SEYNE SUR MER (83)	10 884 €	
BFSA BALITRAND	CANNES LA BOCCA (06)	51 420 €	
LEGALLAIS SAS	HEROUVILLE ST CLAIR (14)	18 960 €	
TOTAL DES ENGAGEMENTS MINIT	TOTAL DES ENGAGEMENTS MINI TTC POUR 2022/2023		
Fournisseurs VAROIS	1 179 841 €	63,41%	
Fournisseurs REGIONAUX	363 303 €	→ 19,52%	
Fournisseurs NATIONAUX	317 593 € ——	17,07%	

#### 2. Les Réalisations 2021 et l'évolution des achats réalisés dans le cadre du Groupement

Ces chiffres ont été obtenus par la saisie des relevés trimestriels remis par les fournisseurs et transmis aux adhérents pour contrôle, la date limite pour apporter des modifications a été fixée au 4 Février 2022.

Les chiffres en notre possession à ce jour sont les suivants :

TOTAL	7 887 532 €
PRODUITS SPECIFIQUES aux Services Techniques	1 462 129 €
HABILLEMENT et ACCESSOIRES (Restaurants scolaires, Services Techniques, Polices Municipales)	393 229 €
VAISSELLE – Accessoires - Mobilier	75 093 €
LIBRAIRIE-PAPETERIE-SCOLAIRES	1 252 838 €
PRODUITS ENTRETIEN HYGIENE ET NETTOYAGE	788 241 €
<b>DENREES ALIMENTAIRES</b> (Conventionnelles et Biologiques)	3 916 002 €

EVOLUTION DES ACHATS REALISES DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE 2017 A 2021					
	2017	2018	2019	2020	2021
DENREES ALIMENTAIRES (conventionnelles + biologiques)	4 190 505 €	4 060 889 €	4 044 520 €	3 211 206 €	3 916 002 €
PRODUITS ENTRETIEN HYGIENE ET NETTOYAGE	739 653 €	694 842€	644 083 €	683 141 €	788 241 €
LIBRAIRIE PAPETERIE SCOLAIRES	1 483 953 €	1 320 743 €	1 386 725 €	1 255 205 €	1 252 838 €
HABILLEMENT ET ACCESSOIRES Restaurants scolaires Services Techniques Police Municipale	376 663 €	344 185€	302 778 €	323 170 €	393 229 €
VAISSELLE ACCESSOIRES ET MATERIEL DE CUISINE + MOBILIER Rest Scolaires à partir de 2018	36 650 €	111 665 €	103 047 €	89 899 €	75 093 €
PRODUITS SPECIFIQUES AUX SERVICES TECHNIQUES	1 497 166 €	1 565 708 €	1 399 473 €	1 133 380 €	1 462 129 €
TOTAL	8 324 590 €	8 098 032 €	7 880 626 €	6 696 001 €	7 887 532 €

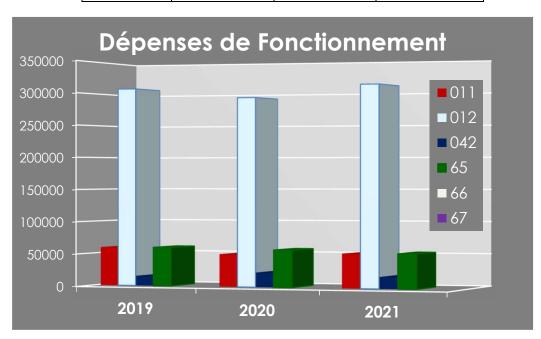
L'année 2021 a encore connu des perturbations liées à la pandémie de COVID, mais dans des proportions moindres que l'année 2020, ce qui explique l'augmentation du montant des réalisations qui retrouve quasiment un niveau d'avant pandémie.

#### II. LA SITUATION FINANCIÈRE

# A) Évolution des dépenses et des recettes de Fonctionnement de 2019 à 2021 (Comptes Administratifs)

#### A-1) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	2019	2020	2021
011	59 216	50 006	52 619
012	306 982	291 720	310 473
042	14 952	22 343	17 955
65	59 543	57 195	53 347
66			
67			
Total général	440 693	421 264	434 394



11	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel et frais assimilés		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
<i>65</i>	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		

#### Les dépenses de Fonctionnement

Chapitre globalisé 011 (charges à caractère général)

Comme en 2020, les dépenses au chapitre 011 sont encore réduites au minimum cette année, la crise sanitaire n'ayant pas permis l'organisation de réunions (réunions déploiement...) ni de séances d'information à destination des collectivités (Gaspillage alimentaire, formations culinaires...),

Seules figurent à ce chapitre les dépenses minimum nécessaires au fonctionnement du Syndicat.

Chapitre globalisé 012 (charges de personnel et frais assimilés)

Le chapitre 012 (dépenses) doit être regardé avec le chapitre 013 (recettes) où se trouvent les remboursements sur congé de maladie du personnel (4 808 € en 2021 en attente de la décision de la Commission de réforme).

En 2021, le SIVAAD a dû faire face à des mouvements de personnel non prévus et il a fallu procéder au remplacement de 2 agents ayant demandé leur mutation dans une autre collectivité (en mars et en octobre 2021) et au départ d'un agent en détachement en octobre 2021.

Le SIVAAD a eu recours à des intérimaires (par l'intermédiaire du Centre de Gestion du VAR), ce qui explique la somme figurant au 6218 (61 468 €).

1 des agents ayant effectué une mission d'intérim a été intégré le 01/02/2022 en qualité de rédacteur.

Pas de CIA versé dans le cadre du RIFSEEP, ni de primes exceptionnelles en 2021.

**Chapitre globalisé 042** (opérations d'ordre de transfert entre sections)

Dotations aux amortissements de l'exercice

**Chapitre 65** (autres charges de gestion courante)

Indemnités des élus et cotisations retraite

Chapitre 66 (charges financières)

Plus d'emprunt en cours

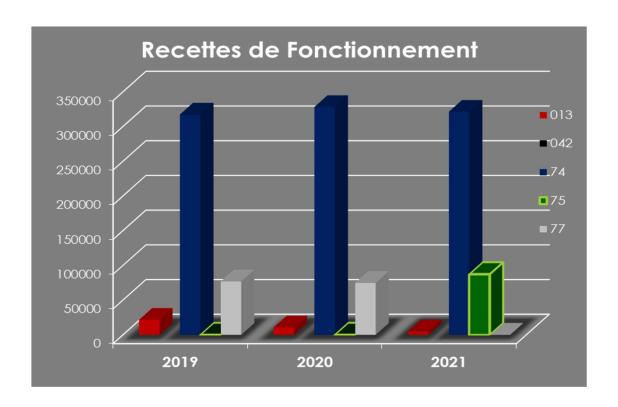
**Chapitre 67** (charges exceptionnelles)

Pas de charge exceptionnelle en 2021

Le total général des dépenses de fonctionnement pour 2021 s ACOUSÉ de réception per préfecture. Date de réception préfecture : 10/03/2022

#### A-2) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	2019	2020	2021
013	21 672	10 395	4 808
042			
74	317 317	328 107	321 279
75	2	3	87 283
77	76 827	74 753	163
Total général	415 818	413 258	413 530



013	Atténuations de charges		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
74	Dotations, subventions et participations		
<i>75</i>	Autres produits divers de gestion courante (PAS)		
77	Produits exceptionnels  Accusé de réception en préfecture 083-258301126-20220309-2022 AG0903-BF		
	Date de réception préfecture : 10/03/2022		

Les recettes de fonctionnement du Syndicat se composent essentiellement des participations des adhérents

#### Chapitre globalisé 013 (Atténuations de charges)

<u>En 2020</u> : Remboursement par l'assurance statutaire d'indemnités journalières de l'année entière (congé de longue maladie)

<u>En 2021</u> : Remboursement partiel par l'assurance statutaire d'indemnités journalières d'un agent en congé de longue maladie ayant été placé en disponibilité pour raisons médicales avec maintien du demi-traitement en attente de l'avis de la Commission de Réforme (Invalidité temporaire).

#### **Chapitre 74** (Dotations, subventions et participations)

Participations des adhérents au SIVAAD

#### **Chapitre 75** (Autres produits de gestion courante)

Ecritures de régularisation du prélèvement à la source (gestion des arrondis)

En 2021, les participations des adhérents du Groupement ont été affectées à cet article à la demande de la trésorerie (Compte 7588 au lieu de 7718 les années précédentes), ce qui explique la différence constatée par rapport à 2019/2020)

#### **Chapitre 77** (Produits exceptionnels)

En 2021, ne figure à ce chapitre que le remboursement exceptionnel du COS Méditerranée (départ d'agents)

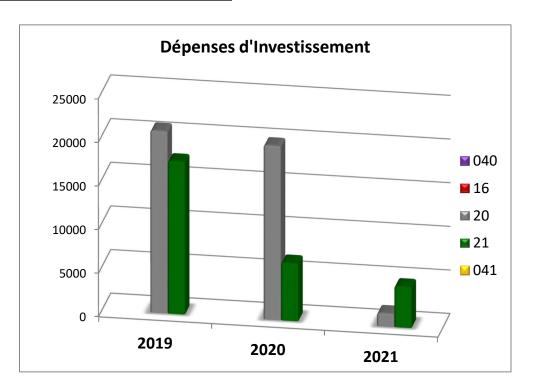
Les participations des adhérents du Groupement ne figurent plus à ce chapitre mais au 75 (comme indiqué ci-dessus)

Le total général des recettes de fonctionnement pour 2021 s'élève à 413 530 €

Pour information	
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	189 819 €

# B) Évolution des dépenses et des recettes d'Investissement de 2019 à 2021 (Comptes Administratifs sans R.A.R)

#### **B-1) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**



Chapitre	2019	2020	2021
040			
16			
20	20 870	19 960	1 509
21	17 463	6 643	4 720
041			
Total général	38 333	26 603	6 229

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
21	21 Immobilisations corporelles	
041	Opérations patrimoniales	

#### Les dépenses d'Investissement (hors restes à réaliser)

En 2021 : le SIVAAD a réalisé très peu de dépenses d'investissement

**Chapitre 16** (Emprunts et dettes assimilées)

Plus d'emprunt en cours

#### **Chapitre 21** (Immobilisations corporelles)

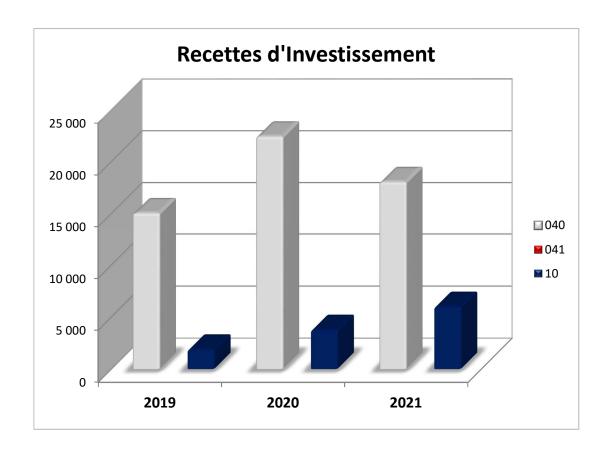
Achat de 2 portables et d'un scanner afin d'assurer de bonnes conditions de télétravail des agents, remplacement d'un poste informatique, achat d'une armoire et d'un fauteuil de direction

#### **Chapitre 20** (Immobilisations incorporelles)

En 2021 : Les différentes phases de l'épidémie n'ont pas permis la réalisation des projets de développement informatique. La seule dépense concerne l'évolution du logiciel de gestion financière pour le passage à la Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Le total général des dépenses d'investissement pour 2021 s'élève à 6 228,84 €

#### **B-2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**



Chapitre	2019	2020	2021
040	14 952	22343	17955
041			
10	1 804	3690	5899
Total Général	16 756	26033	23854

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
10 Dotations, fonds divers (FCTVA, excédents capital			
041	Opérations patrimoniales		

#### Les recettes d'investissement

**Chapitre globalisé 040** (Opérations d'ordre de transfert entre sections)

Dotations aux amortissements de l'exercice (14 952 € en 2019)

Dotations aux amortissements de l'exercice (22 343 € en 2020)

Dotations aux amortissements de l'exercice (17 956 € en 2021)

Chapitre 10 (Dotations, fonds divers et réserves)

FCTVA: 1804 € en 2019

3 690 € en 2020

5 899 € en 2021

Le total général des recettes d'investissement pour 2021 s'élève à 23 855 €

Pour information	25 766 €
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	25 700 €

# C) ÉTAT DE LA DETTE

NÉANT : Aucun emprunt en cours

#### D) LE PERSONNEL : Évolution des effectifs et de la rémunération

**En 2021,** le SIVAAD a dû faire face à des mouvements de personnel (2 mutations vers d'autres collectivités, 1 détachement et 1 agent en disponibilité pour raisons médicales) et à une difficulté de recrutement d'agents titulaires.

Le contrat de prestations d'intérim signé avec le Centre de Gestion du Var a permis de recruter des agents intérimaires dont 1 a été intégré le 1<sup>er</sup> février 2022 suite au remplacement effectué.

Les dépenses liées au personnel en 2021 tiennent compte des modifications règlementaires, des avancements d'échelon de droit à durée unique, du recours à l'intérim et à des vacataires.

Pas de primes ni de versement dans le cadre du CIA en 2021,

Le remboursement d'indemnités journalières au 6419 pour un montant de 4 808 € ne couvre pas les dépenses engagées pour le paiement d'un ½ traitement à l'agent en disponibilité en attente d'une allocation d'invalidité par la Commission de réforme, dont le dossier a connu un grand retard suite au COVID.

Les effectifs au 31 Décembre 2021 : 4 agents titulaires

- 1 Attaché Principal
- 2 Adjoints administratifs (dont 1 agent en disponibilité pour raisons médicales)
- 1 Adjoint technique (à temps non complet)
- 2 Agents en contrat intérim par l'intermédiaire du Centre de Gestion
- 1 Rédacteur (depuis le 24/08/2021)
- 1 Adjoint technique (depuis le 25/02/2021)
- \* 1 adjoint administratif en détachement depuis le 1er octobre 2021

#### La rémunération

<u>Traitement indiciaire</u>: montant réalisé au 64111 = 117 537 €

Adjoints : indices majorés de 368 à 403

Attaché : indice majoré 730

Rémunérations (non titulaires): montant réalisé au 64131 = 3 315 €

Contrat pour accroissement temporaire d'activité et vacations en décembre 2021

Contrats intérim (par l'intermédiaire du CDG83) montant réalisé au 6218 : 61 468 €

NBI, supplément familial : montant réalisé au 64112 = 5 219 €

Régime indemnitaire : montant réalisé au 64118 = 51 486 €

RIFSEEP (IFSE, pas de CIA en 2021)

#### Le temps de travail

Temps complet (de 35 à 39 h avec RTT) pour tous les administratifs

Temps non complet (3,5 h/semaine) pour l'agent technique (entretien des bureaux)

#### **Evolution prévue en 2022**

Les effectifs: 6 agents titulaires

- 1 Attaché Principal
- 1 Attaché ou Rédacteur principal
- 1 Rédacteur
- 2 Adjoints administratifs (dont 1 en invalidité temporaire)
- 1 Adjoint technique (à temps non complet)

Le recrutement d'un rédacteur a été effectué au 01/02/2022, le recrutement d'un attaché ou rédacteur principal est prévu pour mai/juin 2022

Le recours éventuel à un contrat pour accroissement temporaire d'activité et à des vacataires est prévu ci-dessous au 64131.

#### La rémunération

*Traitement indiciaire* : Montant prévisionnel au 64111 = 170 000 €

Adjoints: indices majorés de 368 à 415

Rédacteur : indice majoré 441 Attaché: indice majoré 730

Rémunérations (non titulaires) : Montant prévisionnel au 64131 = 12 000 € NBI, supplément familial : Montant prévisionnel au 64112 = 10 000 € Régime indemnitaire IFSE/CIA: Montant prévisionnel au 64118 = 80 000 € Autre personnel extérieur (intérim): Montant prévisionnel au 6218 = 13 000 €

Les montant prévus prennent en compte les modifications règlementaires (avancement échelon, reclassement..), le recrutement de 2 agents (NBI) et le recours à la mission intérim du CDG en début d'année.

Les montants prévisionnels au 64111/64112/64118 sont estimés sur environ 15 mois afin de permettre le traitement des salaires et charges avant paiement des participations par les adhérents du syndicat.

#### Le temps de travail

Temps complet (de 35 à 39 h avec RTT) pour tous les administratifs

Temps non complet (3,5 h/semaine) pour l'agent technique (entret le l'accusé de réception en préfecture Date de réception préfecture : 10/03/2022 AG0903-BF Date de réception préfecture : 10/03/2022

#### III. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022

# **LES PRÉVISIONS POUR 2022**

La pandémie et les confinements de 2020 avaient entraîné une baisse considérable des achats réalisés par les adhérents dans le cadre du Groupement de Commandes.

Face à cette situation, le SIVAAD avait dû procéder à l'augmentation des taux de cotisation des adhérents mais avec l'engagement d'une baisse des taux dès que la situation reviendrait à la normale.

En 2021, les achats réalisés par les adhérents ont retrouvé quasiment les montants d'avant crise.

L'engagement sera tenu et le budget 2022 qui vous sera présenté lors de la prochaine assemblée générale a été établi avec les taux de participation de 2020 (pour les adhérents du SIVAAD mais également du Groupement de Commandes).

Face à la crise qui connaît des rebonds et dont l'issue n'est à ce jour pas encore certaine, le budget 2022 fera preuve de rigueur budgétaire et seules seront prévues les dépenses nécessaires à un bon fonctionnement du Syndicat.

Lors de la précédente assemblée générale, le Président a informé les délégués de la nécessité de procéder à la recherche de bureaux pour le siège du Syndicat, dont les locaux actuels ne permettent plus un fonctionnement satisfaisant dans les conditions sanitaires actuelles, ni le stockage des archives dans de bonnes conditions.

A ces fins, il a été procédé à 3 estimations par des agences immobilières des bureaux actuels et du garage dont le SIVAAD est propriétaire.

Cependant, les rebonds de la pandémie ayant entraîné des difficultés de fonctionnement, le projet immobilier a été provisoirement mis au second plan en 2021 et fera l'objet de nouvelles recherches et de demandes de prêts dès que la situation sera stabilisée.

Le présent budget présentera néanmoins dans sa partie investissement des prévisions relatives à ce futur achat et dès que ce projet sera suffisamment avancé, une assemblée générale sera organisée afin de présenter les éléments d'une décision modificative du budget (vente du bien actuel, prix d'achat du nouveau bien et prêt nécessaire à la réalisation).

A la fin de ce document se trouve une présentation synthétique du budget primitif qui sera présenté à l'assemblée générale du 23 Mars 2022.

#### A) Les dépenses de Fonctionnement

En 2022 comme les années précédentes, les dépenses prévues prennent en compte les impératifs liés à la gestion du Syndicat et des mesures nationales qui s'imposent à la collectivité.

L'amélioration de la situation sanitaire permet d'envisager cette année l'organisation de réunions.

Les réunions de déploiement des marchés auront lieu par secteurs géographiques (dans le but de ne pas réunir un nombre trop important de participants).

La première réunion, en présence des fournisseurs, des acheteurs des collectivités et des élus, est prévue sur la commune de LA VALETTE le 2 Mars 2022.

Il est prévu également au budget de cette année, l'organisation de séances à destination des collectivités (BIOSPHÈRE, gaspillage alimentaire mais également des séances concernant l'utilisation de certains produits d'entretien par les fournisseurs retenus).

Les autres dépenses à caractère général sont les seules nécessaires au bon fonctionnement (fournitures diverses, achat d'unités pour publication des appels d'offres, maintenance ...)

Les dépenses liées au personnel en 2022 tiennent compte des modifications règlementaires, des avancements d'échelon de droit à durée unique, du recrutement par voie de mutation de 2 agents (remplacement suite à des départs pour mutation et détachement), d'un contrat d'environ 3 mois pour accroissement temporaire d'activité et du recours à des vacataires selon les besoins liés à la loi EGALIM.

#### B) Les recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du Syndicat se décomposent de la manière suivante :

- Les participations des adhérents au SIVAAD et au Groupement qui constituent la majeure partie des recettes
- L'excédent de fonctionnement reporté (002) figurant au compte de Gestion 2021

Après une baisse significative en 2020 du volume des achats réalisés par les adhérents, la hausse constatée en 2021 a permis l'élaboration du budget primitif 2022 en baissant le taux des cotisations afin de revenir aux taux 2020 (voir le détail ci-après).

#### LA PARTICIPATION DES ADHÉRENTS PRÉVUE POUR 2022

Elle sera établie conformément aux Statuts adoptés et validés par la Préfecture en 2011, sur la base des réalisations 2021 et du recensement de la population au 01/01/2022 paru sur l'INSEE.

#### Participation au fonctionnement du SIVAAD

- Une part fixe par habitant: 0,50 € (pour info: \*0,50€ en 2021)
- Une part variable sur les achats réalisés en 2021 : 2,90 % (pour info : 2,90% en 2021)

# <u>Participation à la mutualisation des coûts de fonctionnement du GROUPEMENT de Commandes</u>

- Adhérent SIVAAD: 0,50% sur la totalité des achats réalisés en 2021 (pour info: \* 0,85 % l'an dernier)
- Non Adhérent SIVAAD : 7 % sur la totalité des achats réalisés en 2021 (pour info : \* 7,35 % l'an dernier)
- Collectivités ne pouvant adhérer (ou en cours d'adhésion) : 3,40 %\* (pour info : \* 3,75 % l'an dernier)

Ce taux\* concerne les CCAS, CIAS, CDG, Syndicat, Communauté de communes ... et les collectivités en cours d'adhésion (- 2 ans)

Les taux proposés ci-dessus seront votés lors de l'Assemblée Générale (Taux SIVAAD) et de la Réunion plénière des adhérents (Taux Groupement) le 23 Mars 2022 à SAINT TROPEZ.

## Recensement INSEE au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 (Populations légales Référence 01/01/2019) → Part Fixe SIVAAD

COMMUNES ADHERENTES	Population totale au 1er janvier 2022*	PART FIXE SIVAAD (0,50 € /hab)
BANDOL	8 548	4 274,00 €
BESSE	3 082	1 541,00 €
BORMES	8 279	4 139,50 €
BRUE AURIAC	1 441	720,50 €
CALLAS	1 987	Non adhérent
CARCES	3 461	1 730,50 €
CAVALAIRE	7 672	3 836,00 €
CHATEAUDOUBLE	492	246,00 €
COGOLIN	11 549	5 774,50 €
EVENOS	2 467	1 233,50 €
FAYENCE	5 820	2 910,00 €
FIGANIERES	2 676	1 338,00 €
FLASSANS	3 631	1 815,50 €
GASSIN	2 669	1 334,50 €
LA CADIERE	5 672	Non adhérent
LA CROIX VALMER	3 875	1 937,50 €
LA FARLEDE	9 732	4 866,00 €
LA GARDE FREINET	1 889	944,50 €
LA LONDE	10 776	5 388,00 €
LA VALETTE	24 346	12 173,00 €
LE BEAUSSET	10 020	5 010,00 €
LE CANNET DES MAURES	4 338	Non adhérent
LE LAVANDOU	6 045	3 022,50 €
LE RAYOL CANADEL	680	340,00 €
LE REVEST	4 021	2 010,50 €
LE THORONET	2 599	1 299,50 €
LE VAL	4 387	2 193,50 €
MAZAUGUES	Sortie en attente	

# Recensement INSEE au 1er Janvier 2022 (suite)

COMMUNES ADHERENTES	Population totale au 1er janvier 2022*	PART FIXE SIVAAD (0,50 € /hab)	
MONTFERRAT	1 549	774,50 €	
MONTFORT SUR ARGENS	1 446	723,00 €	
OLLIOULES	14 119	7 059,50 €	
PIERREFEU	6 173	3 086,50 €	
PIGNANS	4 635	2 317,50 €	
PUGET VILLE	4 408	2 204,00 €	
RAMATUELLE	2 163	1 081,50 €	
RIANS	4 363	2 181,50 €	
SAINT CYR	11 725	5 862,50 €	
SAINT MANDRIER	6 163	3 081,50 €	
SAINT MAXIMIN	17 592	8 796,00 €	
SAINT TROPEZ	3 922	1 961,00 €	
SAINT ZACHARIE	6 134	3 067,00 €	
SANARY	17 160	8 580,00 €	
SIX FOURS	35 154	17 577,00 €	
SOLLIES PONT	11 946	5 973,00 €	
SOLLIES TOUCAS	5 861	2 930,50 €	
SOLLIES VILLE	2 572	1 286,00 €	
TOURRETTES	2 928	1 464,00 €	
TOURVES	5 113	2 556,50 €	
VIDAUBAN	12 760	6 380,00 €	
TOTAL POUR PARTICIPATION 2022*	330 040	159 021,50 €	
Rappel pour INFO TOTAL POUR PARTICIPATION 2021	334 752	161 389,00 €	

\* à partir du recensement INSEE du 1er Janvier 2022 (Populations légales Référence 01/01/2019) Avec communes du GROUPEMENT

#### C) Les dépenses d'investissement prévues en 2022

Les Restes à réaliser de 2021 : 1 335,60 €

**→ 2183:1335,60 € (**Remplacement Poste informatique)

#### **Les Prévisions 2022**

- **→ 2051 : 11 508 €** (Évolution des logiciels métiers (Gestion financière/RH), du logiciel MARCOWeb, évolution et formation sur le site internet...)
- **21318: 24 300 €** (Prévision pour achat du siège (apport, frais de notaire...)
- → 2135: 10 000 € (Agencement et aménagement des bureaux en prévision du déménagement)
- 2183 : Restes à réaliser 2021 (1 335 €) + 10 000 € pour achat imprimante, écrans et remplacement matériel informatique divers
- **→ 2184: 5 000 €** (achat mobilier divers déménagement)

#### D) Les recettes d'investissement prévues en 2022

Les recettes d'investissement prévues au Budget 2022 sont les suivantes :

- FCTVA (4 100 €)
- Dotation aux amortissements (15 987 €)
- Excédent d'investissement reporté (Compte de Gestion 2021 : 42 056 €)

### Synthèse des éléments prévisionnels du Budget Primitif 2022

	DÉPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	<b>011</b> Charges à caractère général	100 541€	002 Excédent de fonctionnement reporté	168 955 €
	012 Charges de personnel, frais assimilés	399 200€	74 Dotations et participations	340 217 €
	<b>65</b> Autres charges de gestion courante (Indemnités élus, subvention COS)	74 800 €	(Participations SIVAAD)	340 217 €
	66 Charges financières (intérêts du prêt)	0€	75 Autres produits de gestion courante	74 356 €
	022 Dépenses imprévues	0€	(PAS + Participations Groupement)	74 330 0
	<b>042</b> Opération d'ordre de transfert entre section (dotations aux amortissements)	15 987 €	<b>013</b> Atténuations de charges	7 000 €
INVESTISSEMENT	RAR Restes à réaliser de l'exercice	1335€	<b>040</b> Opération d'ordre de transfert entre section (amortissements)	15 987 €
	20 Immobilisations incorporelles (logiciels)	11 508 €	10 FCTVA	4 100 €
NVESTI	21 Immobilisations corporelles (mobilier, matériel bureautique, informatique)	49 300 €	<b>001</b> Excédent d'Investissement reporté	42 056 €
=	16 Emprunt et dettes assimilées	0€		
Tota	652 671 €		652 671 €	

Le volume d'achats des adhérents reste l'élément primordial de l'équilibre du budget du Syndicat.

Lors du recensement des besoins en fournitures, autres qu'alimentaires pour 2022/2023, les collectivités ont été plus nombreuses à s'engager sur les procédures.

L'adhésion de nouvelles entités au Groupement, le SIVED-NG, la commune du PRADET, devrait permettre l'augmentation du volume des achats réalisés dans le cadre du Groupement de Commandes en 2022.

Le SIVAAD déploie toujours plus d'efforts afin d'obtenir les meilleures conditions de prix, de qualité et de services à ses adhérents.

Les éléments budgétaires qui seront présentés lors de l'Assemblée Générale du 23 Mars 2022 seront établis sur la base des éléments ci-dessus.

Le présent rapport sera soumis au vote lors de l'assemblée générale du 9 Mars 2022 à PIGNANS.